

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2220

19 octobre 2010

SOMMAIRE

4 Progress S.A.	106533	Royale Neuve VI, S.à r.l.	106534
Agence Immobilière Waldbillig S.à r.l. ..	106551	Seaside Investment S.A.	106526
Agence Immobilière Waldbillig S.à r.l. ..	106551	SEI International Services S.à r.l.	106529
Angel Entreprise S.A.	106516	Serem S.à r.l.	106519
area800 Holding S.A.	106541	Service Vert	106519
B-Fly 1 S.à r.l.	106552	Smiths Detection International Luxem- bourg S.à r.l.	106541
BSOF - Berodung, Serviss Obrichteg a Fair	106541	Smiths Detection (Operations & Services) Luxembourg S.à r.l.	106526
BSOF - Berodung, Serviss Obrichteg a Fair	106541	TASLE (Tools and Silicon Launch Europe) S.à r.l.	106520
BSOF - Berodung, Serviss Obrichteg a Fair	106542	TCS Tipp Club Service G.m.b.H.	106522
Camping SIMMERSCHMELZ II A.G.	106552	Teekay Luxembourg S.à r.l.	106519
Camping SIMMERSCHMELZ II A.G.	106552	Tetrad S.A.	106523
Casaqira Holdings Sàrl	106528	Texhol S.A.	106523
Dandelion Investment S.à r.l.	106534	TOP CONSULTING GROUP by Bernard Dubois	106523
False Moustache S.A.	106551	Trading Invest S.A.	106525
Frames Acquisition S.à r.l.	106514	Transport & Logistic Investment S.à r.l.	106526
Frames Management S.à r.l.	106517	Trefoil Luxembourg S.à r.l.	106520
Grengschnett S.à r.l.	106560	TruckLogic S.A.	106520
I-Travel S.A.	106518	Universal Management Services Sàrl ...	106523
JPRF S.A.	106560	Vanguard S.à r.l.	106526
Kali S.à r.l.	106552	Verte Holding S.A.	106527
Kaltlux	106542	Vintage CW S.à r.l.	106528
Kaltlux S.A.	106542	VLT Properties S.A.	106528
Monos S.A.	106551	VRS Participation S.A.	106528
NCC Luxco S.à r.l.	106542	Wehobi S.à r.l.	106533
OSS CCS III S.à r.l.	106519	WIDU s.à r.l.	106533
Prodac Acquisition S.à r.l.	106514	Wir-Tec s.à r.l.	106533
Prodac Management S.à r.l.	106517	Wolf Investment SA	106533
Quantsoft S.A.	106541		
Resolution Wrexham S.à r.l.	106526		

**Prodac Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Frames Acquisition S.à r.l.).**

Capital social: EUR 149.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 154.927.

In the year two thousand and ten on the twelfth of August.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARS:

Frames Management S.à r.l. & Partners S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions), incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154846,

here represented by Ms. Sophie Henryon, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 11, 2010.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company incorporated and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "Frames Acquisition S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg of July 29, 2010, not published yet in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*.

II. The Company's share capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31.000,00) represented by thirty-one thousand (31.000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of one hundred eighteen thousand Euro (EUR 118.000,00) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31.000,00) to one hundred forty-nine thousand Euro (EUR 149.000,00) by creation and issue of one hundred eighteen thousand (118.000) new shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (hereinafter referred to as the New Shares).

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervened Frames Management S.à r.l. & Partners S.C.A., prenamed, here represented by Ms. Sophie Henryon, prenamed, by virtue of a proxy given on August 11, 2010. The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Frames Management S.à r.l. & Partners S.C.A., prenamed, resolves to subscribe for the one hundred eighteen thousand (118.000) New Shares and to fully pay them up at nominal value of one hundred eighteen thousand Euro (EUR 118.000,00) by payment in cash in the same amount.

The amount of one hundred eighteen thousand Euro (EUR 118.000,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

IV. Pursuant to the above resolution, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The share capital is set at one hundred forty-nine thousand Euro (EUR 149.000,00) represented by one hundred forty-nine thousand (149.000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.”

V. The shareholders resolve to change the Company's name from "Frames Acquisition S.à r.l." to "Prodac Acquisition S.à r.l.".

VI. Pursuant to the above resolution, article 4 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 4.** The Company shall bear the name "Prodac Acquisition S.à r.l.".”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at approximately two thousand five hundred Euro (EUR 2.500,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le douze du mois d'août.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Frames Management S.à r.l. & Partners S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B154846,

ici représenté par Mme Sophie Henryon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 août 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Frames Acquisition S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 29 juillet 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à trente-et-un mille Euro (EUR 31.000,00) représenté par trente-et-une mille (31.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent dix-huit mille Euro (EUR 118.000,00) pour le faire passer de son montant actuel de trente-et-un mille Euro (EUR 31.000,00) à cent quarante-neuf mille Euro (EUR 149.000,00) par la création et l'émission de cent dix-huit mille (118.000) nouvelles parts sociales (ci-après désignées les Nouvelles Parts), d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

Intervention - Souscription - Libération

Est alors intervenu, Frames Management S.à r.l. & Partners S.C.A., précité, ici représenté par Mme Sophie Henryon, précitée, en vertu d'une procuration donnée le 11 août 2010. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Frames Management S.à r.l. & Partners S.C.A., précité, décide de souscrire aux cent dix-huit mille (118.000) Nouvelles Parts et de les libérer à valeur nominale de cent dix-huit mille Euro (EUR 118.000,00) par paiement en numéraire du même montant.

Le montant de cent dix-huit mille Euro (EUR 118.000,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

IV. Suite à la résolution ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société s'élève à cent quarante-neuf mille Euro (EUR 149.000,00) représenté par cent quarante-neuf mille (149.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.»

V. Les associés décident de changer la dénomination sociale de la Société de «Frames Acquisition S.à r.l.» en «Prodac Acquisition S.à r.l.»

VI. Suite à la résolution ci-dessus, l'article 4 des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a comme dénomination «Prodac Acquisition S.à r.l.».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de deux mille cinq cents Euro (EUR 2.500,-).

106516

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 août 2010. Relation: EAC/2010/10014. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010121050/118.

(100137520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Angel Enterprise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 138.656.

—
EXTRAIT

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 8 septembre 2010 au siège social de la société ANGEL ENTERPRISE SA, il résulte que la résolution suivante a été prise à l'unanimité par tous les actionnaires de la société:

Résolution n°1:

L'assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission de la société THE LION'S ASSOCIATES S.A., enregistrée au RCS Luxembourg sous le numéro B 67351, domicilié 261 route de Longwy L-1941 Luxembourg, du poste d'administrateur.

Résolution n°2:

L'assemblée prend acte du changement de l'adresse du siège social de la société AA&C ASSOCIATES S.A., enregistrée au RCS Luxembourg sous le numéro B124948, domicilié 261 route de Longwy L-1941 Luxembourg.

Résolution n°3:

L'assemblée décide d'accepter la démission de la société FEGON INTERNATIONAL S.A., enregistrée au RCS Luxembourg sous le numéro B72287, domicilié 261 route de Longwy L-1941 Luxembourg, du poste de commissaires aux comptes.

Résolution n°4:

L'assemblée décide de nommer la société MATCORPORATION S.A., enregistrée au RCS Luxembourg sous le numéro B151708, domicilié 233, route de Longwy L-4831 Rodange, au poste de commissaire aux comptes.

Le mandat de commissaire aux comptes de la société MATCORPORATION SA commence ce jour et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 septembre 2010.

Signatures

Président / Secrétaire / Scrutateur / L'actionnaire 1 représenté par procuration / L'actionnaire 2 représenté par procuration

Référence de publication: 2010122342/31.

(100138230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

**Prodac Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Frames Management S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 154.924.

In the year two thousand and ten on the twelfth day of August.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette.

THERE APPEARS:

Frames Holdings, LLC, a limited liability company, incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, United States of America, and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4847852,

here represented by Ms. Sophie Henryon, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 11, 2010.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing in Luxembourg under the name of "Frames Management S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg of July 29, 2010, not published yet in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is fixed twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) divided into twelve thousand five hundred (12.500) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The sole shareholder resolves to change the name of the Company to "Prodac Management S.à r.l.".

IV. Pursuant to the above change of name, article 4 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 4.** The Company shall bear the name "Prodac Management S.à r.l."."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1.000,00).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille dix, le douze du mois d'août.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU:

Frames Holdings, LLC, une limited liability company constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4847852,

ici représentée par Mme Sophie Henryon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 août 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée «*ne varietur*» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination «Frames Management S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 29 juillet 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société en «Prodac Management S.à r.l.».

IV. Suite au changement de dénomination sociale, l'article 4 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a comme dénomination «Prodac Management S.à r.l.»»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille Euro (EUR 1.000,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Henryon, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 août 2010. Relation: EAC/2010/10013. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2010121051/83.

(100137493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

I-Travel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 2, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 150.006.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 25 août 2010

Première résolution

L'assemblée décide de révoquer avec effet immédiat le mandat d'administrateur exercé par Madame Fabienne MONDOT

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Vincent MALDAGUE, né le 20 août 1959 à Wilrijk (B), administrateur de sociétés, demeurant à B-2610 Antwerpen-Wilrijk, Jean-Louis Coutreelslaan 8, en qualité d'administrateur en remplacement de Madame MONDOT. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Bert Hector JANSEN de ses fonctions de commissaire aux comptes.

L'assemblée décide de nommer avec effet immédiat BDO Tax & Accounting, société dont le siège est établi au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, RCS B 147571 en qualité de commissaire aux comptes. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010121844/25.

(100137380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Serem S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 88.661.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010121683/11.

(100137692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Service Vert, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7735 Colmar-Berg, 12A, Cité Morisacker.

R.C.S. Luxembourg B 53.249.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010121684/9.

(100138270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Teekay Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 100.277.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2010.

Référence de publication: 2010121698/11.

(100138040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

OSS CCS III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.546.

Il résulte des résolutions de l'Associé Unique de la société OSS CCS III S.à r.l., tenues en date du 25 août 2010, que l'Actionnaire a pris les décisions suivantes:

1. Démission du Gérant A suivant à compter du 1^{er} juin 2010:

Monsieur Brad Rosenberg, né le 12 décembre 1977 en Jersey, aux Etats-Unis d'Amérique, et ayant pour adresse professionnelle 598 Madison Avenue, 10th Floor, NY-10022, New-York, Etats-Unis d'Amérique.

2. Election du nouveau Gérant A suivant à compter du 1^{er} juin 2010:

Monsieur Oscar Straus Schafer, né le 24 juillet 1939 en New Jersey, aux Etats-Unis d'Amérique, et ayant pour adresse professionnelle 598 Madison Avenue, 10th Floor, NY-10022, New-York, Etats-Unis d'Amérique.

3. Election du nouveau Gérant A suivant à compter du 1^{er} juin 2010:

Monsieur Anthony Felix Cimini, né le 31 juillet 1969 en New York, aux Etats-Unis d'Amérique, et ayant pour adresse professionnelle 598 Madison Avenue, 10th Floor, NY-10022, New-York, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OSS CCS III S.à r.l.
M.C.J. Weijermans
Gérant B

Référence de publication: 2010121988/23.

(100137867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Trefoil Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.907.

—
En date du 27 avril 2010, Philippe Salpetier, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a démissionné de son mandat de Gérant de la société Trefoil Luxembourg SARL, avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 151 907 avec effet au 30 avril 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2010.

Référence de publication: 2010121702/13.

(100137970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

TruckLogic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 142.645.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'administrateur unique prise en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010121703/14.

(100138105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

TASLE (Tools and Silicon Launch Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6645 Wasserbillig, 17, rue des Pépinières.

R.C.S. Luxembourg B 155.310.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendzehn, am siebten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Blanche MOUTRIER, mit dem Amtssitz in Esch/Alzette (Großherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1. Frau Agnes Elisabeth AHNEN geborene KIRCHEN, geboren am 14. Juli 1961 in Waldrach, wohnhaft in L-6645 Wasserbillig, 17, rue des Pépinières,

2. Herr Franz Willibrord AHNEN, geboren am 27. Juni 1961 in Senheim, wohnhaft in L-6645 Wasserbillig, 17, rue des Pépinières.

Welche Komparenten, namens handelnd wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersuchen die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Beratung und der Verkauf von EDA Tools (Electronic Design Automation Software Tools) sowie alle sonstigen Leistungen im Bereich der Informatik.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Name der Gesellschaft ist „TASLE (Tools and Silicon Launch Europe) S.à r.l.“.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

Er kann an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden durch Kollektivbeschluss der Gesellschafter.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von jeweils einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR).

Art. 7. Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

Art. 8. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

Art. 9. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafters an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäß Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

Art. 11. Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

Art. 12. Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein.

Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

Art. 13. Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Art. 14. Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von Gesellschaftern, welche mehr als die Hälfte der Anteile vertreten, akzeptiert werden.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Gesellschafter gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 16. Jedes Jahr zum 31. Dezember wird die jährliche Bilanz erstellt.

Art. 17. Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Verfügung.

Art. 18. Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Das Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Abwicklung von einem Liquidator ausgeführt welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.

Art. 20. Für alle in diesen Statuten nicht vorgesehenen Punkten, berufen und beziehen sich die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2010.

Zeichnung und Einzahlung der Anteile

Die Anteile werden gezeichnet wie folgt:

1. Frau Agnes Elisabeth AHNEN geborene KIRCHEN fünfzig Anteile	50
2. Herr Franz Willibrord AHNEN, flunfzig Anteile	50
TOTAL: HUNDERT ANTEILE	100

Alle Anteile wurden in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Gründungskosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr € 1.000,-.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschließend haben sich die Komparenten zu einer außerordentlichen Generalversammlung eingefunden, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären, und folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-6645 Wasserbillig, 17, rue des Pépinières.
2. Die Anzahl der Geschäftsführer beläuft sich auf zwei.
3. Frau Agnes Elisabeth AHNEN geborene KIRCHEN, vorbenannt, wird zur administrativen Geschäftsführerin auf unbestimmte Dauer ernannt.
4. Herr Franz Willibrord AHNEN, vorbenannt, wird zum technischen Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer ernannt.
5. Der technische Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten. Er kann zu jeder Zeit Dritte bevollmächtigen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Esch/Alzette, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns, dem Notar, unterschrieben.

Signé: A.E.Ahnen, F.W.Ahnen, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 septembre 2010. Relation: EAC/2010/10703. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 9 septembre 2010.

Référence de publication: 2010121704/110.

(100137853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

TCS Tipp Club Service G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6730 Grevenmacher, 10, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 143.723.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale tenue en date du 1^{er} février 2010

Par une Assemblée Générale des Associés, Monsieur Richard HÖFER, résidant à E-07184 Calvià, Mallorca, Avenida del Mar, 13, a été nommé gérant technique de la société en remplacement de Monsieur Mag, Helmut Thurner,

La société est valablement engagée par la signature individuelle de Monsieur Richard HÖFER.

Référence de publication: 2010121706/11.

(100137858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Universal Management Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 64.474.

—
Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 8 septembre 2010

1. Monsieur Jean-Marc DELMOTTE a démissionné de son mandat de gérant.

2. Le nombre des gérants a été diminué de 15 (quinze) à 14 (quatorze).

Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES SARL

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010121714/14.

(100137924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Tetrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 46.646.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 3 septembre 2010

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de Madame Isabelle SCHUL. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Le 3 septembre 2010.

Certifié sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

S. BOUREKBA / I. SCHUL

Administrateur / Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010121707/16.

(100138063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Texhol S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 65.995.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TEXHOL S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010121708/11.

(100138075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

TOP CONSULTING GROUP by Bernard Dubois, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8399 Windhof, 3, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 155.307.

—
STATUTS

L'an deux mil dix, le vingt août.

Par-devant, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

«Top Advanced Group – Montjoie» en abrégé «TAG – Montjoie», une société à responsabilité limitée, constituée en date de ce jour, en cours de publication et d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés, ayant son siège à 8, rue Haute, L-4963 Clémency,

ici représentée par Madame Stéphanie THIRY, employée privée, demeurant professionnellement à Windhof,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 20 août 2010, laquelle restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit est, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I. Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de «TOP CONSULTING GROUP by Bernard Dubois» Société à responsabilité limitée.

Art. 3. Le siège social est établi à Windhof, Commune de Koerich.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'associé unique.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet toutes prestations de services aux entreprises, notamment dans le domaine des ressources humaines (stratégie, organisation, gestion des compétences, gestion des carrières, gestion et politiques de rémunération ainsi que les cours de formation liés, analogues ou connexes au domaine des ressources humaines).

La société peut effectuer toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12.400.- EUR) représenté par CENT VINGT QUATRE (124) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature du gérant porteur de l'autorisation d'établissement requise par la loi.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. L'associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé s'en réfère aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante ici représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux cent vingt quatre (124) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces un montant de douze mille quatre cents euros (12.400.- EUR).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE EUROS (1.000.- EUR).

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L8399 Windhof, Commune de Koerich, rue d'Arlon, 4.
2. Est nommé pour une durée indéterminée en qualité de gérant de la société:

Monsieur Bernard Auguste DUBOIS, consultant, né à Messancy le 2 juin 1966, demeurant à B-6700 Arlon, rue du Vicinal, 71.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: St. THIRY, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 août 2010. Relation: LAC/2010/37355. Reçu: soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Référence de publication: 2010121709/106.

(100137821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Trading Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 101.824.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010121710/10.

(100138027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Smiths Detection (Operations & Services) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 21, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 115.361.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société en date du 11 Juin 2010 que:

- Monsieur Ian VALLANCE, né le 12 Février 1969, a Ilford, Essex au Royaume-Uni et résidant 64 Clarendon Road, Watford, Herts WD17 1DA - United Kingdom.

A été nommé, avec effet au 1^{er} Janvier 2010, gérant de la Société en remplacement de Monsieur Alan DUNSMORE, né le 02 Septembre 1969, a Paisley ay Royaume -Uni, et résidant 64 Clarendon Road, Watford, Herts WD 17 1DA - United Kingdom.

Le mandat du nouveau Gérant est a durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Août 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010121888/19.

(100137495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Transport & Logistic Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 98.554.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la société tenue au siège social le 9 juillet 2010

L'Assemblée, après avoir pris acte de la démission de Monsieur David Kun-Wah YEUNG de son poste de gérant de la société, décide de nommer Monsieur Geza SZEPHALMI, né le 22 juin 1967 à Budapest (Hongrie), résidant professionnellement au 86/B. Királylaci str., 1037 Budapest (Hongrie), au poste de gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010121711/15.

(100138192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

**Vanguard S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Resolution Wrexham S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 136.415.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Référence de publication: 2010121715/12.

(100138302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Seaside Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 132.829.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le trois août.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Benoît CAILLAUD, avocat, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, Boulevard de la Pétrusse,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de PORTMAN NOMINEES S.A., une société de droit Des Iles Vierges Britanniques dont le siège social est établi PO 986, The Geneva Place, Third Floor, Rad Town, Tortola, immatriculée sous le BVI Company Number 154.324,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 juillet 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société anonyme SEASIDE INVESTMENT S.A., ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 132829 a été constituée suivant acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 octobre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2659 du 20 novembre 2007;

- que le capital social de la société anonyme SEASIDE INVESTMENT S.A., s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EURO (31.000,- EUR) représenté par TRENTE ET UNE (31) actions de MILLE EURO (EUR 1.000,-) entièrement libérées;

- que PORTMAN NOMINEES S.A. est seule propriétaire des actions;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation,

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 17 juin 2010, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné; La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investi de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 17 juin 2010 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2330 Luxembourg, 128, Boulevard de la Pétrusse.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ mille EURO (1.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, profession, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B.CAILLAUD, G.LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 août 2010. Relation: LAC/2010/34746. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Référence de publication: 2010121680/55.

(100138062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Verte Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 89.358.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VERTE HOLDING S.A.

C. BONVALET / A. VIGNERON

Administrateur / Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010121719/12.

(100137804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Vintage CW S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 588.906,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.751.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Référence de publication: 2010121717/11.

(100138303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Casaqira Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.774.

Extrait des résolutions de l'associé unique tenues en date du 31 août 2010

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société tenues en date du 31 août 2010, les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Timothy P.J. VAN DIJK, en tant que gérant de la Société et ce, avec effet au 1^{er} septembre 2010;

- Nomination de Monsieur Kariem Abdellatif, né à Alkmaar, Pays-Bas, le 03 août 1966, et demeurant au 45, rue de la Montagne, L-5380 Ubersyren, comme gérant de la Société, avec effet au 1^{er} septembre 2010 et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Ana de Burgo.

Référence de publication: 2010121811/16.

(100137410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

VLT Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 115.108.

Le bilan de la société au 30/11/2008 (bilan rectificatif en remplacement du bilan déposé le 24/08/2010 - n°L100130346) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010121720/13.

(100137848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

VRS Participation S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 138.773.

EXTRAIT

Suite à l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue en date du 13 août 2010 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Frank Walenta en tant qu'administrateur est acceptée avec effet immédiat.

- Monsieur Robin Naudin ten Cate, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouvel administrateur de la société et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2013.

- Le siège social de la société est transféré du «12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg» au «15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg».

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Référence de publication: 2010121721/15.

(100137705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

SEI International Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.525,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 102.779.

In the year two thousand ten, the thirteenth day of August, before Me Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder (the Meeting) of SEI International Services S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 102779 (the Company). The Company has been incorporated on 27 August 2004 pursuant to a deed of Me Anja Holtz, notary residing in Wiltz, Grand duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1145 of 12 November 2004. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 17 December 2004, pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 447 of 13 May 2005.

There appeared

Sykes Offshore Holdings Limited, a Bermuda exempted company, with registered office at Appleby Spurling Hunter, Canon's Court, 22 Victoria Street, PO Box HM 1179, Hamilton HM EX, Bermuda, registered with the Registrar of Companies of Bermuda under number 35562 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Me Gwenn Vanweddingen, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy granted under private seal,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty-five Euro (EUR 25) in order to bring the share capital from its present amount of thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 37,500), represented by one thousand five hundred (1,500) shares, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, to an amount of thirtyseven thousand five hundred twenty-five Euro (EUR 37,525), by way of the issue of one (1) new share of the Company, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25).

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above by way of a contribution in kind.

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1.

4. Amendment to the register of shareholder of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of Loyens & Loeff to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued share in the register of shareholder of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of doubt the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of twenty-five Euro (EUR 25) in order to bring the share capital from its present amount of thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 37,500), represented by one thousand five hundred (1,500) shares, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, to an amount of thirty-seven thousand five hundred twenty-five Euro (EUR 37,525), by way of the issue of one (1) new share of the Company, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to one (1) newly issued share in the share capital of the Company and to fully pay up such share by a contribution in kind consisting of:

- 27 shares that the Sole Shareholder holds in the share capital of ICT Group Netherlands B.V. (ICT BV), a private limited liability company under Dutch law ("besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid"), having its official seat in Amsterdam, the Netherlands, and its office address at Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, the Netherlands, registered with the Commercial Register of the Chamber of Commerce under number 34256079 (the ICT BV Shares),

- 15 shares that the Sole Shareholder holds in the share capital of ICT Financial Services Pty Ltd (ICT FS), ABN 56 115 290 983, a company duly incorporated under the corporations act, having its registered office at 'Building' Basement 1 Homebush Bay Drive, Rhodes, New South Wales 2138 Australia (the ICT FS Shares),

- 15 shares that the Sole Shareholder holds in the share capital of ICT Marketing Services of Asia Pacific Pte. Ltd (ICT Singapore), a limited liability company, having its registered address at 1 Temasek Avenue #27-01, Millenia Tower, Singapore 039192 (the ICT Singapore Shares, together with the ICT BV Shares and the ICT FS Shares, the Contributed Shares), and

- a claim in an amount of EUR 6,785,153.06 (six million seven hundred eighty-five thousand one hundred fifty-three Euro and six Euro cents) that the Sole shareholder holds against the Company (the Claim).

The Contributed Shares have a fair market value of USD 15,262,355.51 (fifteen million two hundred sixty-two thousand three hundred fifty-five United States Dollars and fifty-one United States Dollars Cents) which is the equivalent to EUR 11,576,422.56 (eleven million five hundred seventy-six thousand four hundred twenty-two Euro and fifty-six Euro cents) based on the exchange rate published on the European Central Bank's website on 5 August 2010.

The contribution in kind of the Contributed Shares and Claim to the Company, having a fair market value of EUR 18,361,575.62 (eighteen million three hundred sixty-one thousand five hundred seventy-five euro and sixty-two Euro cents), shall be allocated as follows:

- (i) an amount of EUR 25 (twenty-five Euro) is to be allocated to the share capital account of the Company, and

- (ii) an amount of EUR 18,361,550.62 (eighteen million three hundred sixty-one thousand five hundred fifty euro and sixty-two Euro cents) is to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Contributed Shares and Claim to the Company is evidenced by, inter alia, a balance sheet of the Sole Shareholder dated 5 August 2010 and signed for approval by the management of Sole Shareholder, which shows that the fair market value of the Contributed Shares and Claim is worth at least EUR 18,361,575.62 (eighteen million three hundred sixty-one thousand five hundred seventy-five euro and sixty-two Euro cents).

The value of the contribution of the Contributed Shares and Claim has furthermore been certified by a certificate dated 13 August 2010 issued and executed by the management of the Sole Shareholder and countersigned by the management of the Company.

The said certificate after having been signed *in varietur* by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

5.1. «The Company's corporate capital is fixed at thirty-seven thousand five hundred twenty-five euros (EUR 37,525.-) represented by one thousand five hundred one (1,501) shares in registered form with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.»

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of Loyens & Loeff to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholder of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of doubt the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately six thousand euro (EUR 6,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, the proxyholder of the Sole Shareholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le treize août, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Ech-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de SEI International Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102779 (la Société). La société a été constituée le 27 août 2004 suivant un acte de Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1145 du 12 novembre 2004. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 447 du 13 May 2005.

A comparu

Sykes Offshore Holdings Limited, une société exemptée des Bermudes, ayant son siège social à Appelby Spurling Hunter, Canon's Court, 22, Victoria Street, PO Box HM 1179, Hamilton HM EX, Bermuda, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 35562 (l'Associé Unique),

ici représenté par Gwenn Vanweddingen, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée a le libellé suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq euros (EUR 25) afin de porter le capital social de son montant actuel de trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500), représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à un montant de trente-sept mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 37.525), par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25).

2. Souscription et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus par un apport en nature.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin d'y refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1.

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de Loyens & Loeff pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la part sociale nouvellement émise dans le registre des associés de la Société et pour se charger de toutes les formalités afférentes (en ce compris le dépôt et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises concernées).

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital de la Société d'un montant de vingt-cinq euros (EUR 25) afin de porter le capital social de son montant actuel de trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500), représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à un montant de trente-sept mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 37.525), par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital social de la manière suivante:

Souscription - Libération

Ces faits exposés, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) part sociale nouvellement émise dans le capital social de la Société et de la libérer intégralement par un apport en nature qui se compose de:

- 27 actions que l'Associé Unique détient dans le capital social de ICT Group Netherlands B.V. (ICT BV), une société à responsabilité limitée de droit néerlandais («besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid»), ayant son siège social à Amsterdam et son adresse à Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, les Pays-Bas, immatriculée au Registre de Commerce de la Chambre de Commerce sous le numéro 34256079 (les Actions ICT BV),

- 15 actions que l'Associé Unique détient dans le capital social de ICT Financial Services Pty Ltd (ICT FS), ABN 56 115 290 983, une société dûment constituée en vertu du droit des sociétés, ayant son siège social à «Building» Basement 1 Homebush Bay Drive, Rhodes, New South Wales 2138, Australie (les Actions ICT FS),

- 15 actions que l'Associé Unique détient dans le capital social de ICT Services of Asia Pacific Pte. Ltd (ICT Singapore), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 1 Temasek Avenue #27-01, Millenia Tower, Singapour 03192, (les Actions ICT Singapore et avec les Actions ICT BV et les Actions ICT FS, les Actions Apportées), et

- une créance d'un montant de EUR 6.785.153,06 (six millions sept cent quatre-vingt-cinq mille cent cinquante-trois virgule six euros) que l'Associé Unique détient envers la Société (la Créance).

Les Actions Apportées ont une valeur marchande de USD 15.262.355,51 (quinze millions deux cent soixante-deux mille trois cent cinquante-cinq virgule cinquante et un euros) qui équivaut à EUR 11.576.422,56 (onze millions cinq cent soixante-seize mille quatre cent vingt-deux virgule cinquante-six euros) sur base du taux de change publié sur le site internet de la Banque Centrale Européenne le 5 août 2010.

L'apport en nature des Actions Apportées et de la Créance à la Société, d'une valeur marchande de EUR 18.361.575,62 (dix-huit millions trois cent soixante-et-un mille cinq cent soixante-quinze virgule soixante-deux euros) sera affecté de la manière suivante:

(i) un montant de vingt-cinq euros (EUR 25) sera affecté au compte de capital social de la Société; et

(ii) un montant de 18.361.550,62 (dix-huit millions trois cents soixante-et-un mille cinq cent cinquante virgule soixante-deux euros) sera affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature des Actions Apportées et de la Créance est documentée par, inter alia, un bilan de l'Associé Unique daté du 5 août 2010 et signé pour accord par la gérance de l'Associé Unique et qui indique que la valeur marchande des Actions Apportées et de la Créance s'élève au moins à EUR 18.361.575,62 (dix-huit millions trois cent soixante-et-un mille cinq cent soixante-quinze virgule soixante-deux euros).

La valeur de l'apport des Actions Apportées et de la Créance a par ailleurs été documentée par un certificat daté du 13 août 2010 émis et signé par la gérance de l'Associé Unique et contresigné par la gérance de la Société.

Le certificat, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'Associé unique décide de modifier l'article 5.1. des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. 1.** Le capital social de la Société est fixé à trente-sept mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 37.525,-) représenté par mille cinq cent une (1.501) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de Loyens & Loeff pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la part sociale nouvellement émise dans le registre des associés de la Société et pour se charger de toutes les formalités afférentes (en ce compris le dépôt et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoise concernées).

Estimation des frais

les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont évalués à environ six mille euros (EUR 6.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française, à la demande de cette partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Le document ayant été lu au mandataire de l'Associé Unique, le mandataire de l'Associé Unique a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Vanweddingen, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 août 2010. Relation: EAC/2010/10088. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010121682/217.

(100138254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

4 Progress S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 146.279.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 août 2010 que:

- ATCONSULTING S.à.r.l. ayant son siège à Luxembourg, 41 Avenue Victor Hugo L-1750 a été nommé Commissaire en remplacement de ATC AUDITING S.A, commissaire démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 08 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010121732/14.

(100137707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Wehobi S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5670 Altwies, 46, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 96.294.

—
Le bilan arrêté au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 7 septembre 2010.

Pour WEHOBI SARL

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2010121724/13.

(100137895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

WIDU s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, 30, avenue Gordon Smith.

R.C.S. Luxembourg B 134.836.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010121725/9.

(100138271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Wir-Tec s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9132 Schieren, 36, Neie Wee.

R.C.S. Luxembourg B 105.932.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010121726/9.

(100138272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Wolf Investment SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 60.277.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WOLF INVESTMENT SA
 Intertrust (Luxembourg) S.A.
 Référence de publication: 2010121727/11.
 (100138226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Royale Neuve VI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23-25, avenue de la Porte-Neuve.
 R.C.S. Luxembourg B 127.748.

—
Decision of the sole partner dated July 2, 2010

The Partner decides to appoint a new Member of the Board of Managers:
 - Mrs Aurélie ASTRUC, employee, 10A, Boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, as Manager
 His mandate is for an unlimited period.
 The number of Managers is set at 4.

Version française

Décision du 2 juillet 2010 de l'actionnaire unique

L'actionnaire décide de nommer un nouveau membre au sein du Conseil de Gérance de la Société:
 - Mme Aurélie ASTRUC, employée privé, 10A, boulevard Royal, L - 2093 Luxembourg comme Gérant
 Son mandat est donné pour une durée indéterminée.
 Le nombre des Gérants est porté à 4.

Copie certifiée conforme
 ROYALE NEUVE VI Sari
 Signatures
 Gérant AA / Gérant EB

Référence de publication: 2010122361/23.
 (100137973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Dandelion Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.
 R.C.S. Luxembourg B 155.290.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the first of September.
 Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Lolux Limited, a company incorporated and existing under the laws of Malta, having its registered office at Level 14, Portomaso Business Tower, St Julians STJ 4011, Malta registered with the Maltese trade and companies register under registration number C42368, duly represented by Mrs Anke Jager, employee of Aztec Financial Services (Luxembourg) S.A., by virtue of a proxy given on August 31st, 2010.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has drawn up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declares organized as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner

as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of “Dandelion Investment S.à r.l.”

Art. 5. The registered office of the Company is established in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by means of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company’s share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one thousand two hundred fifty (1,250) shares, having a par value of ten euro (EUR 10) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company’s shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs of a shareholder may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers composed of at least two managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two members of the board of managers.

Art. 13. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its shareholders a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company’s purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 17. The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carryforward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Collective decisions of the shareholders - Decisions of the sole shareholder

Art. 18. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 22. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, Lolux Limited prenamed and represented as stated here above, declares to subscribe for all of the one thousand two hundred fifty (1,250) shares, and to have them fully paid up in cash of an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), entirely allocated to the share capital.

All the shares have been entirely paid-in, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of December 2010.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which are to be borne by the Company or which shall be charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The Company will be managed by three managers.

- Mr James Bermingham, private employee, born on December 19th, 1972 in Sheffield (Great Britain), with professional address at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

- Mrs Anke Jager, private employee, born on April 22nd, 1968 in Salzgitter (Germany), with professional address at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

- Mr Thomas Bolliger, private employee, born on January 20th, 1962 in Uerkheim (Switzerland), with professional address at Schneitstrasse 45, 6315 Oberägeri, Switzerland.

The managers are appointed for an indefinite period of time.

2. The address of the Company's registered office is set at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le premier septembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Lolux Limited, une société constituée et régie par les lois du Malte, ayant son siège social au Level 14, Portomaso Business Tower, St Julians STJ 4011, Malte, et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés du Malte, sous le numéro C42368, dûment représentée par Madame Anke Jager, employée d'Aztec Financial Services (Luxembourg) S.A., en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 31 août 2010.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ayant la capacité comme dit ci-avant, a dressé les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

En particulier, la Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "Dandelion Investment S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représentés par mille deux cent cinquante parts sociales (1.250), d'une valeur de dix euros (10,- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un actionnaire ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui ne doivent pas nécessairement être associés.

Les gérants sont nommés par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat des gérants. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux gérants. Dans ce cas, la Société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux membres du conseil de gérance.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente (ou participe autrement) ou représentée par procuration à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions collectives des associés - Décisions de l'associé unique

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 20. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société ou distribué à l'associé unique.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Les statuts étant ainsi rédigés par la partie comparante Lolux Limited susmentionnée et représentée comme dit ci-dessus, cette partie comparante déclare souscrire à l'ensemble des mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales et déclare les avoir libérées intégralement par un apport en espèces d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), entièrement affecté au capital social.

L'ensemble des parts sociales souscrites a été intégralement libéré, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2010.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. La Société sera gérée par trois (3) gérants:

- Monsieur James Bermingham, employé privé, né le 19 décembre 1972 à Sheffield (Grande-Bretagne), avec adresse professionnelle à 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

- Madame Anke Jager, employée privée, née le 22 avril 1968 à Salzgitter (Allemagne), avec adresse professionnelle à 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

- Monsieur Thomas Bolliger, employé privé, né le 20 janvier 1962 in Uerkheim (Suisse), avec adresse professionnelle à Schneitstrasse 45, 6315 Oberägeri, Suisse.

Les gérants sont nommés pour une période illimitée.

2. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même personne la version anglaise fera foi en cas de divergences entre le texte anglais et français.

Dont acte, faite et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Jager et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 septembre 2010. Relation: LAC/2010/38678. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Référence de publication: 2010121023/335.

(100137447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

**area800 Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. Quantsoft S.A.).**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 146.754.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 12 juillet 2010.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2010121751/14.

(100136070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

BSOF - Berodung, Serviss Obrichteg a Fair, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7432 Gosseldange, 14, rue de Schoenfels.

R.C.S. Luxembourg B 93.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010121752/10.

(100136276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Smiths Detection International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 21, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 106.277.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société en date du 11 Juin 2010 que:

- Monsieur Ian VALLANCE, né le 12 Février 1969, a Ilford, Essex au Royaume-Uni et résidant 64 Clarendon Road, Watford, Herts WD17 1DA - United Kingdom.

A été nommé, avec effet au 1^{er} Janvier 2010, gérant de la Société en remplacement de Monsieur Alan DUNSMORE, né le 02 Septembre 1969, a Paisley ay Royaume -Uni, et résidant 64 Clarendon Road, Watford, Herts WD17 1DA - United Kingdom.

Le mandat du nouveau Gérant est a durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Août 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010121890/19.

(100137503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

BSOF - Berodung, Serviss Obrichteg a Fair, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7432 Gosseldange, 14, rue de Schoenfels.

R.C.S. Luxembourg B 93.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010121753/10.

(100136277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

BSOF - Berodung, Serviss Obrichteg a Fair, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7432 Gosseldange, 14, rue de Schoenfels.

R.C.S. Luxembourg B 93.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010121754/10.

(100136278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

**Kaltlux, Société Anonyme,
(anc. Kaltlux S.A.).**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 99.126.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 12 juillet 2010.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2010121756/14.

(100136089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

NCC Luxco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.814,81.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 154.329.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of the month of August,
Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
was held an extraordinary general meeting of the shareholders of NCC Luxco S.à.r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg of 9 July 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 154.329. The articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary dated 13 August 2010, not yet published in the Mémorial. The meeting was chaired by Maître Mathilde Lattard, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting appointed as secretary and scrutineer Maître Ana Bramao, maître en droit residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The members represented at the meeting and their respective shareholdings are shown on an attendance list which is signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. Such attendance list will be attached to this deed to be submitted with it to registration authorities.

2. As it appears from the attendance list, the one million four hundred eighty one thousand four hundred eighty one (1,481,481) shares representing the entire issued share capital of the Company of fourteen thousand eight hundred fourteen euro and eighty one cents (€14,814.81), are represented at this meeting and all members declare having had prior knowledge of the agenda of the meeting and waived any right to prior notice so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all items of the agenda.

The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

A. Amendment of Article 5 "Share Capital" of the articles of association of the Company by adding a new last sentence so as to read as follows:

"Any issuance of shares of a certain amount which may be provided in the Investment Agreement, if any, shall be subject to any pre-emptive rights in the conditions as may be agreed by the shareholders in the Investment Agreement".

B. Amendment and restatement of Article 6 "Transfer of shares" of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" Art. 6. Transfer of Shares.

6.1 Unless otherwise provided for by these articles of association, shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law and notwithstanding any other provision of these articles of association, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's share capital.

6.2 No Manager shall transfer any shares or transfer, create or grant any interest in any other instrument that may be issued by the Company, other than:

(a) to any legal entity or trust in respect of which (i) the relevant Manager retains full control and (ii) the relevant Manager and/or his or her Connected Persons continues to be the full beneficiary/beneficiaries; and

(b) with the consent of Investor (which consent may be given subject to conditions or restrictions), and provided, in every case, that any such transfer shall be of the same proportion as the Manager's holding of shares and of the principal amount of any other instrument issued by the Company from time to time.

6.3 The Investor and any member of the Investor Group may, subject to article

6.4, transfer shares, and/or all or any part of any other instrument that may be issued by the Company and held by them, at any time to:

(a) another fund or legal entity which is controlled, managed or advised by the same manager as the manager of the Investor, provided that if such transferee ceases to be controlled, managed or advised by the same manager as the manager of the Investor it shall forthwith transfer the relevant shares or any interest in any other instrument that may be issued by the Company and held by them to another fund or legal entity which is controlled, managed or advised by the same manager as the manager of the Investor;

(b) a member of the Investor Group, provided that if such transferee ceases to be a member of the Investor Group it shall forthwith transfer the relevant shares or any interest in any other instrument that may be issued by the Company and held by them to a member of the Investor Group; and

(c) subject to Article 7, any other person without restriction while remaining always within the limits as may be set forth in the Investment Agreement, if any. "

C. Insertion of a new Article 7 "Tag Along and Drag Along" in the articles of association of the Company after the current Article 6 "Transfer of shares" and before the current Article 7 "Management of the Company" to be read as follows:

" Art. 7. Tag Along and Drag Along.

7.1 If the consequence of any proposed bona fide transfer (or series of transfers) of any shares to (i) a third party not being related to the Investor or the Investor Group or being a Key Contributor, or (ii) any investor in any fund managed by the Investor (whether or not with all or any part of other instruments, if any) would be:

(a) a Sale, or a Qualifying Listing the intended transferor(s) of such shares, and if applicable, of any other instrument held by them (the "Seller(s)") shall not complete such transfer unless it or they ensure(s) that the purchaser offers to buy (i) from the Managers the proportionate share of the shares held by them and, if applicable, the proportionate share of other instruments held by them and issued by the Company; and (ii) from the Management Company the proportionate share of shares held by it; or

(b) a sale or a listing not being a Sale or a Qualifying Listing, the Seller(s) shall not complete such transfer unless it or they ensure(s) that the purchaser offers to buy from the Managers the proportionate share of shares held by them and, if applicable, the proportionate share of other instruments, held by them, at the same price per share and, if applicable, per any other instrument (whether the consideration is cash, newly issued shares in the proposed purchaser's share capital or in other instruments) as applies to the purchase of the shares of the Seller(s) and, if applicable, other instruments, and on no other terms than the terms agreed with the Seller(s). Once a Tag Along Notice (as referred to in Article 7.2.) has been served, any further proposed bona fide transfer (or series of transfers) of any shares to (i) a third party not being related to the Investor or the Investor Group or being a Key Contributor or (ii) any investor in any fund managed by the Investor (whether or not with all or any part of other instruments, if any) shall again be subject to Article 7.1(a) or, as the case may be, 7.1.(b) and be dealt with in accordance with Article 7.2. to 7.5.

7.2 The offer, which may be sent by the Seller(s) on behalf of the proposed purchaser or the proposed purchaser directly (the "Tag Along Notice") shall:

(a) be irrevocable and unconditional (except for any conditions which apply to the proposed transfer of the shares of the Company and, if applicable, other instruments of the Seller(s));

(b) be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg;

(c) be open for acceptance during a period of not less than fifteen (15) Business Days after receipt of such offer; and

(d) specify that completion shall be effected at the office of the Company by delivery of the duly executed instruments of transfer in respect of the relevant shares and, if applicable, other instruments against receipt of any cash purchase price therefore and delivery of instruments of title in respect of any other consideration.

7.3 If the Tag Along Notice is accepted, the proposed transfer shall be conditional upon completion of the Seller(s)' sale to the third party purchaser and shall be completed at the same time as that sale.

7.4 No Tag Along Notice shall be required pursuant to Article 7.1 if a Drag Along Notice has been served under Article 7.6.

7.5 If any Seller defaults in delivering or procuring the delivery of a Tag Along Notice, then each Manager shall be entitled to require such Seller to purchase the proportionate share of the relevant shares and, if applicable, any other instruments that may have been issued by the Company and held by such Manager on the same terms as set out in Article 7.1 to 7.4 as if such Tag Along Notice had been delivered.

7.6 If the consequence of any proposed bona fide transfer of any shares (whether or not with all or any part of other instruments) would be a Sale on arm's length terms to any person, other than a person in which Providence Equity Partners VI International LP or any fund managed by Providence Equity Partners L.L.C. holds a Controlling Interest, the intending transferor(s) of such shares (the "Transferors") shall have the right to require the Managers and the Management Company (the "Remaining Shareholders") to transfer, and the Remaining Shareholders shall transfer, the proportionate share of shares held by them, and, if applicable, any other instrument that may have been issued by the Company to the Remaining Shareholders and held by them to the proposed transferee conditional upon such transfer being completed, by giving notice to that effect to the Remaining Shareholders (the "Drag Along Notice"). Once a Drag Along Notice has been served, any further disposal of any instruments issued by the Company and held by any Transferor shall again qualify as a Sale pursuant to which such Transferor shall have the right to require the Managers to transfer the proportionate share of their shares and, if applicable, the proportionate share of any other instrument issued by the Company and held by them in accordance with Article 7.6 to 7.8.

7.7 The Drag Along Notice shall be accompanied by copies of all documents required to be executed by the Remaining Shareholders to give effect to the transfer and the transfer shall be on the same terms and conditions (including as to the consideration, whether the consideration is cash or newly issued shares in the proposed transferee's share capital) as shall have been agreed between the Transferor(s) and the proposed transferee.

7.8 The Transferor may serve a Drag Along Notice upon any person who becomes a shareholder of the Company after completion of a Sale upon exercise of rights granted prior to completion of a Sale."

D. Amendment and restatement of Article 11 "Shareholders' Meetings" of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" Art. 11. Shareholders' Meetings.

11.1. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

11.2. Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

11.3. In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

11.4. Except as otherwise provided for by law and in clause 11.5. below, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented, (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

11.5. In addition to the rules of quorum and majorities as set out in article 11.4. above, the following decisions of the shareholders of the Company shall require the confirmative vote of the Management Company:

(i) exclusion of any pre-emptive rights;

(ii) amendment of the articles of association, to the extent the proposed amendment would negatively influence the rights of the Managers (as this term may be defined in the Investment Agreement, if any) as shareholders of the Management Company; and

(iii) any winding-up, merger or demerger of the Company resulting in a disproportionate distribution on the shares."

E. Insertion of a new Article 18 "Definitions" in the articles of association to be read as follows:

" Art. 18. Definitions.

Business Day	means a day (other than a Saturday or a Sunday) on which banks are generally open in Luxembourg, the Netherlands and the United Kingdom for normal business.
Connected Person	means:(i) in relation to an individual, his or her Immediate Family and any person to whom that individual has transferred his shares pursuant to article 6 (on the basis that the transferee is to be treated as a connected person of the transferor); and(ii) in relation to an undertaking, any member of that undertaking's group and any person to whom that undertaking has transferred his shares pursuant to article 6 (on the basis that the transferee is to be treated as a connected person of the transferor).
Controlling Interest	in relation to any undertaking means: (a) the ownership or control (directly or indirectly) of shares in that undertaking carrying more than 50 per cent of the votes exercisable at general meetings of that undertaking on all, or substantially all, matters; or (b) the right to appoint or remove directors of that undertaking having a majority of the voting rights exercisable at meetings of the board of that undertaking on all, or substantially all, matters.
Immediate Family	means in relation to an individual, that individual's spouse, partner, co-habitee, children and grand-children.
Investment Agreement	means an investment agreement which may be entered into from time to time between the shareholders of the Company.
Investor	means NCC Holding Luxco S.à.r.l, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 154.323.
Investor Group	means the Investor and: (a) its subsidiaries from time to time; and (b) the ultimate holding company of the Investor from time to time; and (c) every other person which is a subsidiary of the same ultimate holding company from time to time; and (d) any investor in that Investor or any of the persons in paragraphs (a), (b), (c), (e) or (f) which has or is to acquire an indirect economic interest in the Group; and (e) any fund managed by the Investor or any of the persons in paragraphs (a), (b), (c), (d) or (f) which has or is to acquire an indirect economic interest in the Group and/or every other person which is managed by the same fund manager or an affiliate of such fund manager or whose ultimate holding company is managed by the same fund manager or an affiliate of such fund manager; and (f) any partnership of which that Investor is a partner, and in each case excluding each member of the Group.
Key Contributor	means any employees of the Group (other than the reinvestment managers as may be defined in the Investment Agreement, if any), independent members of the supervisory board of Catalpa and subcontractors of the Group.
Manager	means any person acting as a manager and/or employee of the Company or any member of the Group.
Management Company	means NCCM Holding B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated under the laws of the Netherlands, having its official seat in Amsterdam, the Netherlands, and its office address at Frederik Roeskestraat 123, 1076 EE Amsterdam, the Netherlands and registered with the Trade Register of the Dutch Chamber of Commerce for Amsterdam under number 50389467.
Qualifying Listing	means any admission to listing or to trading on a securities exchange following which the Investor shall own, directly or indirectly, less than 30% of the share capital of Catalpa N.V., a public limited liability company (naamloze vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated under the laws of the Netherlands whose registered office is at Demmersweg 78, 7556 BN Hengelo Ov, the Netherlands ("Catalpa").
Sale	Means the completion of the sale of shares of one or more members of the group of companies to which the Company belongs (the "Group") and/or the sale of all or substantially all of the business of the Group whether through a single transaction or a series of transactions, including, if applicable, through a merger, demerger or

winding-up of the relevant company by a third party purchaser as a result of which such person(s) acquire(s) a Controlling Interest in the Company."

F. Subject to the approval of items A. to E. above, consequential renumbering of the articles of the articles of association of the Company.

After deliberation, the Meeting resolved unanimously as follows:

First resolution

The meeting resolved to amend Article 5 "Share Capital" of the articles of association of the Company as set out in item A. of the Agenda above.

Second resolution

The meeting resolved to amend and restate Article 6 "Transfer of shares" of the articles of association as set out in item B. of the Agenda above.

Third resolution

The meeting resolved to add an Article 7 "Tag Along and Drag Along" in the articles of association of the Company between Article 6 "Transfer of shares" and the current Article 7 "Management of the Company" as set out in item C. of the agenda above.

Fourth resolution

The meeting resolved to amend and restate Article 11 "Shareholders' Meetings" of the articles of association of the Company as set out in item D. of the Agenda above.

Fifth resolution

The meeting resolved to add an Article 18 "Definitions" in the articles of association as set out in item E. of the agenda above.

Sixth resolution

As a result of the preceding resolutions, the meeting resolved to renumber the articles of association of the Company.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand five hundred (1,500.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof, done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le seizième jour du mois d'août,

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de NCC Luxco S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, du 9 July 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 154.329. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné daté du 13 août 2010, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée était présidée par Maître Mathilde Lattard, maître en droit, résidant à Luxembourg.

L'assemblée a désigné en tant que secrétaire et en tant que scrutateur Maître Ana Bramaio, maître en droit résidant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés à l'assemblée et le nombre de parts sociales détenues par eux sont renseignés sur une liste de présence qui est signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Une telle liste de présence restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2. Tel qu'il apparaît de la liste de présence, les un million quatre cent quatre-vingt-un mille quatre cent quatre-vingt une (1.481.481) parts sociales représentant l'intégralité du capital social émis de la Société de quatorze mille huit cent quatorze euros et quatre-vingt-un centimes (14.814,81€), sont représentées à cette assemblée de sorte que tous les associés déclarent avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncent à tout droit de con-

vocation préalable de sorte que la présente assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions sur tous les points de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

A. Modification de l'Article 5 «Capital Social» des statuts de la Société par l'ajout d'une dernière phrase afin qu'il se lise comme suit:

«Toute émission de parts sociales d'un certain montant qui peut être prévue dans le Contrat d'Investissement, le cas échéant, devra être soumise à tout droit de préemption dans les conditions qui peuvent être décidées par les associés dans le Contrat d'Investissement.»

B. Modification et refonte de l'article 6 «Transfert de parts sociales» des statuts de la Société afin qu'il se lise comme suit:

« Art. 6. Transfert de parts sociales.

6.1 A moins qu'il n'en soit disposé autrement dans ces statuts, les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, et nonobstant toute autre disposition de ces statuts, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

6.2 Aucun Gérant ne pourra transférer des parts sociales, ou transférer, créer, ou accorder un intérêt dans tout autre instrument qui peut être émis par la Société, autre que:

(a) à une entité légale ou un trust pour lesquels (i) le Gérant concerné retient le contrôle intégral et (ii) le Gérant concerné et/ou son/sa/ses Personne Connectée(s), continuent) à être le/les bénéficiaire(s) unique(s); et

(b) avec le consentement de l'Investisseur (lequel consentement peut être donné avec des conditions ou restrictions), et sous réserve que, dans chaque cas, un tel transfert soit fait dans la même proportion que la détention par le Gérant des parts sociales et du montant principal de tout autre instrument émis par la Société de temps à autre.

6.3 L'Investisseur et tout autre membre du Groupe d'Investisseurs peut, sous réserve de l'article 6.4, transférer des parts sociales, et/ou tout ou partie de tout autre instrument qui peut être émis par la Société et détenu par eux, à tout moment à:

(a) un autre fonds ou une autre entité légale qui est contrôlée, gérée, ou conseillée par le même gérant que le gérant de l'Investisseur, sous réserve que si un tel cessionnaire cesse d'être contrôlé, géré, ou conseillé par le même gérant que l'Investisseur il devra immédiatement transférer les parts sociales concernées ou tout intérêt dans tout autre instrument qui peut être émis par la Société et détenu par eux à un autre fonds ou une autre entité légale qui est contrôlée, gérée, ou conseillée par le même gérant que le gérant de l'Investisseur;

(b) un membre du Groupe d'Investisseurs, sous réserve que si un tel cessionnaire cesse d'être un membre du Groupe d'Investisseurs il devra immédiatement transférer les parts sociales concernées ou tout intérêt dans tout autre instrument qui peut être émis par la Société et détenu par eux à un membre du Groupe d'Investisseurs; et

(c) sous réserve de l'Article 7, à tout autre personne sans restriction mais tout en restant dans les limites du Contrat d'Investissement, le cas échéant.»

C. Insertion d'un nouvel Article 7 «Tag Along et Drag Along» dans les statuts de la Société après l'actuel Article 6 «Transfer de parts sociales» et avant l'actuel Article 7 «Gérance de la Société» afin qu'il se lise comme suit:

« Art. 7. Tag Along et Drag Along.

7.1 Si la conséquence de tout transfert (ou toute série de transferts) de parts sociales proposé de bonne foi à (i) un tiers n'étant pas relié à l'Investisseur ou au Groupe d'Investisseurs ou étant un Apporteur Clé, ou (ii) tout investisseur dans tout fonds géré par l'Investisseur (que se soit avec tout ou partie d'autres instruments) serait:

(a) une Vente ou une Cotation Qualifiée le/les cédant (s) de parts telles parts sociales, et le cas échéant, de tout autre instrument détenu par lui/eux (le(s) «Vendeur(s)») ne devra/ne devront pas effectuer un tel transfert à moins qu'il(s) ne s'assure(nt) que l'acheteur n'offre d'acheter (i) de la part des Gérants une part proportionnelle des parts sociales détenues par lui/eux, et le cas échéant, une part proportionnelle de tous autres instruments détenus par lui/eux et émis par la Société; et (ii) par la Société de Gestion la part proportionnelle des parts sociales détenues par elle; ou

(b) une vente ou une cotation n'étant pas une Vente ou une Cotation Qualifiée, le(s) Vendeur(s) ne devra/ne devront pas effectuer un tel transfert à moins qu'il(s) ne s'assure(nt) que l'acheteur n'offre d'acheter des Gérants la part proportionnelle des parts sociales détenues par lui/eux et, le cas échéant, la part proportionnelle de tous autres instruments, détenus par lui/eux au même prix par part sociale et, le cas échéant, par tout autre instrument (que la contrepartie soit en espèces, en parts sociales nouvellement émises dans le capital social de l'acheteur proposé ou dans d'autres instruments) tel qu'applicable à l'achat des parts sociales du/des Vendeur(s) et, le cas échéant, d'autres instruments, et dans aucuns autres termes que les termes consentis avec le(s) Vendeur(s); une fois qu'un Avis de Tag Along (dont il est fait référence à l'Article 7.2.) a été notifié, tout transfert de toutes parts sociales (ou des séries de transferts) proposé de bonne foi à (i) un tiers n'étant pas relié à l'Investisseur ou au Groupe d'Investisseurs ou étant un Apporteur Clé ou (ii) tout investisseur dans tout fonds géré par (que ce soit avec ou sans tout ou partie d'autres instruments, le cas échéant)

devra encore être soumis à la Article 7.1(a) ou, le cas échéant, 7.1.(b) et peut être réglé conformément avec les Articles 7.2. à 7.5.

7.2 L'offre, qui peut être envoyée au Vendeur (s) pour le compte de l'acheteur proposé ou par l'acheteur proposé directement (l'«Avis de Tag Along») devra:

(a) être irrévocable et inconditionnelle (sauf pour toutes les conditions qui s'appliquent au transfert proposé des parts sociales de la Société et, le cas échéant, d'autres instruments du/des Vendeur(s));

(b) être régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg;

(c) être ouverte pour acceptation durant une période qui ne peut être inférieure à quinze (15) Jours Ouvrables après la réception d'une telle offre; et

(d) spécifier que la réalisation devra être effectuée au siège de la Société par la délivrance de(s) (l'instrument(s) de transfert dûment signé (s) respectif (s) au transfert des parts sociales concernées et, le cas échéant, d'autres instruments contre réception du prix d'achat en espèces et livraison consécutive d'instruments de titre relatifs à toutes autres contreparties.

7.3 Si l'Avis de Tag Along est accepté, le transfert proposé devra être conditionnel à la réalisation de la vente du/des Vendeur(s) à un tiers acquéreur et devra être complétée au moment de la vente en question.

7.4 Aucun Avis de Tag Along ne devra être requis suivant l'Article 7.1 si un Avis de Drag Along a été délivré conformément à l'Article 7.6.

7.5 Si un Vendeur ne parvient pas à délivrer un Avis de Tag Along, alors chaque Gérant sera en droit de requérir du Vendeur en question d'acheter la part proportionnelle de parts sociales concernées et, le cas échéant, tous autres instruments qui peuvent avoir été émis par la Société et détenus par un tel Gérant dans les mêmes termes que ceux des Articles 7.1 à 7.4 comme si un tel Avis de Tag Along avait été délivré.

7.6 Si la conséquence de tout transfert de parts sociales proposé de bonne foi (avec ou sans tout ou partie d'autres instruments) serait une Vente à des conditions normales à toute personne, autre qu'une personne dans laquelle Providence Equity Partners VI International LP ou tout fonds géré par Providence Equity Partners L.L.C. détient une Participation de Contrôle, le(s) cédant(s) de telles parts sociales (le(s) «Cédant(s)») aura/auront le droit de requérir des Gérants et de la Société de Gestion (les «Associés Restants») de transférer, et les Associés Restants devront transférer, la part proportionnelle des parts sociales détenues par eux, et, le cas échéant, tout autre instrument qui peuvent avoir été émis par la Société aux Associés Restants et détenus par eux au cessionnaire proposé à condition qu'un tel transfert soit réalisé, en donnant un avis à cet effet aux Associés Restants (l'«Avis de Drag Along»). Une fois qu'un Avis de Drag Along aura été notifié, tout transfert supplémentaire de tout instrument émis par la Société et détenus par tout Cédant devra à nouveau se qualifier comme une Vente en vertu de laquelle un tel Cédant aura le droit de requérir des Gérants de transférer une part proportionnelle de leurs parts sociales et, le cas échéant, la part proportionnelle de tout autre instrument émis par la Société et détenus par eux conformément aux Articles 7.6 à 7.8.

7.7 L'avis de Drag Along devra être accompagné par des copies de tous les documents devant être signés par les Associés Restants pour donner effet au transfert et le transfert devra être dans les mêmes termes et conditions (incluant en ce qui concerne la contrepartie, que la contrepartie soit en espèces ou en parts sociales nouvellement émises dans le capital social du cessionnaire proposé) comme ayant été consenti entre le(s) Cédant(s) et le cessionnaire proposé.

7.8 Le Cédant peut délivrer un Avis de Drag Along à toute personne qui devient un associé de la Société après la réalisation d'un Vente suivant l'exercice des droits accordés avant la réalisation d'une Vente.»

D. Modification et refonte de l'Article 11 «Assemblée des Associés» afin qu'il se lise comme suit:

« Art. 11. Assemblée des Associés.

11.1. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

11.2. Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

11.3. Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

11.4. A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté, (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront

prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis. 11.5. Outre les règles de quorum et de majorité tels qu'établis dans l'article 11.4. ci-dessus, les décisions des associés de la Société devra requérir le vote confirmatif de la Société de Gestion:

(i) exclusion de tout droit de préemption;

(ii) modification des statuts, dans la mesure où les modifications des statuts proposées influenceraient négativement les droits des Gérants (tel que ce terme peut être défini dans le Contrat d'Investissement, le cas échéant) en tant qu'associés de la Société de Gestion; et

(iii) toute liquidation, fusion ou scission de la Société résultant d'une distribution des parts sociales.»

E. Insertion d'un Article 18 «Définitions» dans les statuts de la Société afin qu'il se lise comme suit:

« Art. 18. Définitions.

Apporteur Clé	Signifie un employé du Groupe (autre que les gérants de réinvestissement tel que cela peut être défini dans le Contrat d'Investissement, le cas échéant), des membres indépendants du conseil de surveillance de Catalpa et des sous-traitants du Groupe.
Contrat d'Investissement	Signifie un contrat d'investissement qui peut être conclu de temps à autre par les associés de la Société.
Cotation Qualifiée	signifie toute admission à la cotation ou à la négociation sur un marché d'échange de titres à la suite de laquelle l'Investisseur détiendra, directement ou indirectement, moins de 30% du capital social de Catalpa N.V., une société à responsabilité limitée publique (naamloze vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) constituée sous les lois des Pays-Bas dont le siège social est au Demmersweg 78, 7556 BN Hengelo Ov, Pays-Bas.
Famille Immédiate	signifie en relation avec un individu l'épous(e) d'un tel individu, concubin, cohabitant, enfants, petits-enfants.
Gérant	signifie toute personne agissant comme un gérant et/ou employé de la Société ou tout membre du Groupe.
Groupe d'Investisseurs	signifie un Investisseur et: (a) ses filiales de temps à autre; et (b) la société holding ultime de l'Investisseur de temps à autre; et (c) toute autre personne qui est un filiale de la même société holding de temps à autre; et (d) tout investisseur dans l'Investisseur ou toute personne mentionnée aux paragraphes (a), (b), (c), (e) ou (f) qui a ou qui est sur le point d'acquérir un intérêt économique dans le Groupe; et (e) tout fonds dirigé par l'Investisseur ou toute personne mentionnée aux paragraphes (a), (b), (c), (d) ou (f) qui a ou qui est sur le point d'acquérir un intérêt économique dans le Groupe et/ou toute autre personne qui est dirigée par le même gestionnaire de fonds ou un affilié de ce gestionnaire de fonds ou dont la société holding ultime est dirigée par le même gestionnaire de fonds ou un affilié de ce gestionnaire de fonds; et (f) toute association dans laquelle l'Investisseur est membre, et dans chaque cas excluant chaque membre du Groupe.
Investisseur	signifie NCC Holding Luxco S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous le droit de Luxembourg, ayant son siège social au 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 154.323 («l'Investisseur»)
Jour Ouvrable	signifie un jour (autre qu'un samedi ou qu'un dimanche) pendant lequel les banques sont généralement ouvertes à Luxembourg, les Pays Bas et le Royaume-Uni pour la conduite normale des affaires.
Participation de Contrôle	signifie en relation avec toute entreprise: (a) la propriété ou le contrôle (directement ou indirectement) de parts sociales dans cette entreprise conférant plus de 50 pour cent des votes exerçables à des assemblées générales de cette entreprise sur tous, ou substantiellement tous, les points; ou (b) le droit de nommer ou de révoquer des dirigeants de cette entreprise ayant une majorité de droits de vote exerçable aux assemblées du conseil de cette entreprise sur tous, ou substantiellement tous, les point.

Personne Connectée	signifie: (i) en relation avec un individu sa Famille Immédiate et toute personne à qui cet individu a transféré ses parts sociales en vertu de l'article 6 (sur la base que ce cessionnaire soit traité comme une personne connectée du cédant).
Société de Gestion	signifie NCCM Holding B.V., une société privée à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) constituée et existant sous le droit des Pays-Bas, ayant son siège social au Frederik Roekstraat 123, 1076 EE Amsterdam, Pays-Bas et inscrite auprès du Trade Register of the Dutch Chamber of Commerce for Amsterdam sous le numéro 50389467.
Vente	signifie la réalisation de la vente des parts sociales d'un ou plusieurs membres du groupe de société à qui la Société appartient (le «Groupe») et/ou la vente de toutes ou substantiellement toutes les affaires du Groupe par une transaction unique ou une série de transactions, incluant, le cas échéant, une fusion, une scission, une liquidation de la société concernée par un tiers acquéreur à la suite desquelles la(es) personne(s) acquière(nt) une Participation de Contrôle dans la Société.

F. Sous réserve de l'approbation des points A. à C. ci-dessus, renumérotation consécutive des articles des statuts de la Société. Après délibération, l'assemblée a décidé unanimement ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée a décidé de modifier l'Article 5 «Capital Social» des statuts de la Société tel que figurant au point A. de l'ordre du jour ci-dessus.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de modifier et de refondre l'Article 6 "Transfert de parts sociales" des statuts tel que figurant au point B. de l'ordre du jour ci-dessus.

Troisième résolution

L'assemblée a décidé d'ajouter un Article 7 "Tag Along et Drag Along" dans les statuts de la Société entre l'Article 6 "Transfert de parts sociales" et l'Article 7 actuel "Gérance de la Société" tel que figurant au point C. de l'ordre du jour ci-dessus.

Quatrième résolution

L'assemblée a décidé de modifier et de refondre l'Article 11 «Assemblées des Associés» des statuts de la Société tel que figurant au point D. de l'ordre du jour.

Cinquième résolution

L'assemblée a décidé d'ajouter un Article 18 "Définitions" dans les statuts tel que figurant au point D. de l'ordre du jour ci-dessus.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée a décidé de renuméroter les articles des statuts de la Société.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société suite aux résolutions ci-dessus sont estimés à mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite de ce procès verbal, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Lattard, Bramao, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2010. Relation: LAC/2010/36409. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SCHUMACHER.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2010121868/479.

(100137191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

False Moustache S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 101.247.

—
Par décision du conseil d'administration tenu le 20 août 2010 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, la démission de:

Monsieur Luca ANTOGNONI résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de ses fonctions d'administrateur

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat

Monsieur Giovanni SPASIANO résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg

son mandat ayant pour échéance l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2010122137/20.

(100138825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Monos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 145.791.

—
Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010121759/10.

(100135915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Agence Immobilière Waldbillig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9573 Wiltz, 32, rue Michel Thilges.

R.C.S. Luxembourg B 143.816.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010121761/10.

(100137093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Agence Immobilière Waldbillig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9573 Wiltz, 32, rue Michel Thilges.

R.C.S. Luxembourg B 143.816.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010121762/10.

(100137096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

B-Fly 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 712.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 121.594.

Il résulte des résolutions des associés de la société B-Fly 1 S.à r.l. tenues en date du 31 août 2010 que les actionnaires ont pris les décisions suivantes

1. Election du nouveau Gérant B à compter du 1^{er} septembre 2010 pour une durée indéterminée:

Monsieur Philip Ian Price, né le 22 octobre 1965 à Brentwood, au Royaume Uni, et ayant pour adresse 60, Lessar Avenue, SW4 9HQ Londres, Royaume Uni.

Madame Joanna Alwen Harkus, née le 21 juillet 1979 à Brighton, au Royaume Uni, et ayant pour adresse 20, Old Bailey, EC4M 7LN Londres, Royaume Uni.

2. Démission du Gérant B suivant à compter du 1^{er} septembre 2010:

Monsieur John Arney, né le 07 février 1968 à Eastleigh, au Royaume Uni, et ayant pour adresse 30, Highbury Hill, N5 1 AL Londres, Royaume Uni.

Candover Partners Limited private limited company ayant pour adresse le 20, Old Bailey, EC4M 7LN Londres, au Royaume Uni, et immatriculé sous le numéro 01517104 auprès du Registre du Commerce du Royaume Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant A

Référence de publication: 2010121920/24.

(100137840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Camping SIMMERSCHMELZ II A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-8363 Septfontaines,

R.C.S. Luxembourg B 52.296.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010121763/10.

(100137115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Camping SIMMERSCHMELZ II A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-8363 Septfontaines,

R.C.S. Luxembourg B 52.296.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010121764/10.

(100137118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Kali S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 155.331.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twelfth of August.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette. Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CHARDENENCO HOLDINGS CO., LIMITED a limited company incorporated and existing under the laws of the Cyprus, registered with the Department of Registrar of Companies and Official Receiver of Cyprus under number HE

212898, having its registered office at Avlonos, 1 Maria House, 5th floor,, P.C. 1075 Nicosia, Cyprus, here represented by Juan Fernando del CASTILLO, private employee, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which they declare to form:

Title I. - Object - Denomination - Registered office Duration

Art. 1. A société à responsabilité limitée is hereby formed and shall be governed by actual laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the company is "Kali S.à r.l.".

Art. 3. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose:

1. the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies;
2. the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind;
3. the possession, the administration, the development and the management of its portfolio;
4. the entry into, through a qualified intermediary of raw materials derivative transactions including without limitations, over the counter or exchange-traded derivatives such as futures, commodity swaps, forward contracts, put and call options;
5. the participation in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies;
6. to borrow in any form;
7. in general, to take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period of time.

Title II. - Capital- Parts

Art. 6. The capital is fixed at two hundred thousand US dollars (US\$ 200,000.), represented by twenty million (20,000,000) shares, each with a nominal value of one US cent (US\$ 0.01) each, entirely subscribed for and fully paid up.

The company shall have an authorized capital of one hundred million US dollars (US\$ 100,000,000.-) represented by ten billion (10,000,000,000) shares having a par value of one US cent (US\$ 0.01) each.

The Board of Managers is authorized and appointed:

– to increase from time to time the subscribed capital of the company within the limits of the authorized capital, at once or by successive portions, by issuance of new shares with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments or, upon approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

– to determine the place and the date of the issuance or of the successive issuances, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Managers is authorized to determine the conditions attached to any subscription for shares. In the case of issuance of shares, the Board of Managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is

authorized to take or authorize the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

Art. 7. Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

Art. 8. The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. The company is managed by one sole manager or a board of managers composed of at least two members, who need not be shareholders (the "Board of Managers")

The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairperson; in the absence of the chairperson, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such a meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favorable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

In case there is only one manager, the sole manager shall exercise the powers of the Board of Managers by issuing written resolutions.

Art. 11. The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorization, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).

The Board of Managers may also delegate the power of company's representation to one or several managers or to any other person, shareholder or not, who will represent individually or jointly the company for specific transactions as determined by the Board of Managers.

Any manager, appointed as described in the previous paragraph, may issue a power of attorney, by his or her sole signature, as required, in order to give a special power to an attorney (ad hoc agent) to represent individually the company for specific purposes as determined in the special power of attorney.

Art. 13. In case there is only one manager, the company is bound by its/his/her sole signature, in case of plurality of managers, the company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand US dollars (US\$ 10,000.-).

For decisions having a value of an amount over ten thousand US dollars (US\$ 10,000.-), the company is bound by the joint signature of at least two managers.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV. - General meeting of the shareholders

Art. 15. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 16. The company's financial year runs from the first of January to the thirtyfirst of December of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31st, 2010.

Art. 17. Each year, as of December 31st, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the appearing parties declare to subscribe the capital as follows:

CHARDENENCO HOLDINGS CO., LIMITED	20,000,000 shares
TOTAL	20,000,000 shares

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of two hundred thousand US dollars (US\$ 200,000.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholder took the following resolutions:

1) the number of managers is fixed at one (1).

2) is appointed as sole managers for an unlimited period: Juan

Fernando del Castillo, born in Mexico City, Mexico on December 26, 1972, professionally residing at 5, rue Goethe, L - 1637 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

3) The Company shall have its registered office at 5, rue Goethe L - 1637 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing person, which is known to the notary by his first name, last name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version:

L'an deux mille dix, le douze août .

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu

CHARDENENCO HOLDINGS CO., LIMITED, une 'limited company constitué et opérant sous le droit de Chypres, immatriculée auprès du Department of Registrar of Companies and Official Receiver of Cyprus sous le numéro d'immatriculation HE 212898, ayant son siège social à Avlonos, 1 Maria House, 5th floor., P.C. 1075 Nicosie, Chypres, ici représentée par Juan Fernando del CASTILLO, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I^{er} . - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est «Kali S.à r.l.».

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet:

1. la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères;

2. l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces;

3. la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille;

4. l'entrée, par l'intermédiaire d'intermédiaires qualifiés, dans des transactions sur les produits dérivés de matières premières, y compris et sans limitation, dans des produits dérivés dans le marché de gré à gré ou négociable sur le marché, comme des contrats à termes, des swaps sur marchandises, options de ventes et d'achat;

5. La participation à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées;

6. emprunter sous toutes les formes;

7. d'une façon générale, prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à deux cent mille dollars US (USD 200.000,-) divisé en vingt millions (20.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent de dollars US (USD 0,01) chacune, entièrement souscrites et libérées.

La société aura un capital social autorisé de cent millions de dollars US (USD 100.000.000,-) représenté par dix milliards (10.000.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent de dollars US (USD 0,01) chacune.

Le Conseil de Gérance est autorisé à, et mandaté pour:

– augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de parts sociales nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par conversion de créances, par conversion de titres préférentiels convertibles ou d'autres titres convertibles ou instruments similaires ou, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

– fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération de parts sociales nouvelles;

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le Conseil de Gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

A moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. - Administration

Art. 10. La société est administrée par un gérant unique ou un conseil de gérance qui sera composé de deux membres au moins, associés ou non (le «Conseil de Gérance»).

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par deux gérants.

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un gérant, le gérant unique exercera les pouvoirs du Conseil de Gérance en émettant des résolutions écrites.

Art. 11. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants-délégués.

Le Conseil de Gérance peut aussi déléguer le pouvoir de représentation de la société à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associée ou non, qui représentera individuellement ou conjointement la société pour des opérations spécifiques qui seront déterminées par le Conseil de Gérance.

Tout gérant nommé comme susmentionné peut accorder un mandat par sa seule signature, comme il est requis, aux fins de donner des pouvoirs spéciaux à un représentant (mandataire ad hoc) pour représenter individuellement la société à des fins spécifiques qui seront déterminées dans la procuration.

Art. 13. Lorsqu'il y a un seul gérant, la société est engagée par sa seule signature, en cas de pluralité de gérants la société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille dollars US (USD 10.000,-).

Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille dollars US (USD 10.000,-), la société est engagée par les signatures conjointes d'au moins deux gérants.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. - Année comptable - Profits - Réserves

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence en date du jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

Art. 17. Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

Art. 18. Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

Art. 19. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Souscription

Les statuts ayant été établis, les comparants déclarent vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

CHARDENENCO HOLDINGS CO., LIMITED	20.000.000 parts sociales
TOTAL	20.000.000 parts sociales

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de deux cent mille dollars US (USD 200.000,-) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à 2.000,- (deux mille EUROS).

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants est fixé à un (1).

2) Est nommé gérant pour une période indéterminée:

Juan Fernando del Castillo, né à Mexico City, Mexique, le 26 décembre 1972, demeurant professionnellement au 5, rue Goethe, L - 1637 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

3) Le siège social de la société est établi au 5, rue Goethe, L - 1637 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénoms, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Castillo, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 août 2010. Relation: EAC/2010/9983. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010121571/403.

(100138180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Grengschnett S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9573 Wiltz, 32, rue Michel Thilges.

R.C.S. Luxembourg B 146.264.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010121765/10.

(100137114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

JPRF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 130.923.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 17 juin 2010

L'Assemblée décide, à l'unanimité,
de renouveler les mandats d'Administrateurs:

- *Administrateurs - catégorie «A»:*

* Monsieur Jean-Pierre REMY;

* Madame Isabelle DAUVERGNE;

- *Administrateurs - catégorie «B»:*

* Monsieur Joseph WINANDY

* Monsieur Koen LOZIE, 61, Grand-Rue, L - 8510 Redange-sur-Attert

Les mandats des Administrateurs expireront à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2010.

L'Assemblée Générale décide, à l'unanimité, de nommer THE CLOVER, 8, rue Haute, L- 4963 Clémency, en tant que Commissaire aux Comptes de la société.

Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

Pour copie conforme

Signatures

ADMINISTRATEUR / ADMINISTRATEUR

Référence de publication: 2010122350/24.

(100137954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.